



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arras, le 12 septembre 2023

Règlement du concours photo

A l'occasion de l'édition 2023 des Journées européennes du Patrimoine, la préfecture du Pas-de-Calais organise un concours photo.

Au cours du parcours, les visiteurs seront invités à prendre une photo avec un smartphone ou un appareil numérique.

Le thème du concours est : LES PÉPITES DE LA PRÉFECTURE.

La photo devra être envoyée, accompagnée des coordonnées de son auteur (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel), à : prefecture62concours@gmail.com avant le vendredi 22 septembre 2023 à 12 heures.

L'envoi est limité à un cliché par participant.

Elle sera publiée dans un album sur la page Facebook [prefetpasdecalais](#) et sur le compte Instagram [prefecture62](#).

La photo gagnante sera celle qui totalisera le plus de mentions «J'aime» à la date du 29 septembre 2023 à 12 heures.

La photo pourra être retouchée et contenir des personnages.

En participant à ce jeu, l'auteur autorise la diffusion publique de son cliché, ainsi que l'image des personnes y figurant, sur les supports de communication utilisés par la préfecture du Pas-de-Calais (réseaux sociaux, site internet, ou toute autre publication).

Le gagnant sera informé par mail. Un lot lui sera envoyé.

Le présent règlement fait l'objet d'une publication, en date du 12 septembre 2023, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais, www.pas-de-calais.gouv.fr, rubrique Publications / Règlements des concours JEP 2023.